

# Charte de bon fonctionnement humain d'un chœur

**version 1, approuvée le 16 juin 2026**

## Préambule

Cette charte engage toutes les personnes mineures et majeures qui participent à l'activité artistique ou l'encadrent, ainsi que les parents des personnes mineures. Elle a pour but que chaque personne présente, responsable ou non, employée ou non, se sente dans un environnement sûr et protégé pour pratiquer l'activité artistique. Il est indispensable que tous ses points soient abordés et discutés collectivement au moins une fois par an, pour être compris et partagés.

## 1. Pourquoi se retrouver en groupe

Le groupe réunit des personnes autour d'un projet commun et d'objectifs artistiques, éducatifs, pédagogiques. C'est la raison d'être du groupe et la raison qui motive la présence de toutes les personnes.

## 2. Des engagements et des rôles particuliers

Pour le bon fonctionnement du projet, un certain nombre de personnes endossent des rôles particuliers, certains rémunérés, d'autres bénévoles. L'exercice de ces rôles doit être fait en responsabilité, dans le respect des personnes et du projet, et avec un devoir de transparence et de redevabilité associé aux responsabilités.

## 3. Responsabilité de toutes les personnes

Toutes les personnes partagent le rôle de veiller au respect des autres, des règles établies par la loi et par le groupe, et d'entretenir un climat favorable à ce respect dans toutes leurs relations. Elles doivent au besoin intervenir pour faire cesser toute infraction à la loi ou aux règles, en activant le dispositif interne mis en place. En l'absence de réaction des référents internes, chaque personne a l'obligation de signaler tout fait de violence subi par une personne victime. Le numéro 119 est à appeler pour une victime mineure.

## 4. Respect des personnes

Le respect s'exprime dans la vie du groupe par la manière de communiquer entre les personnes (écoute, dialogue). Être respectueux consiste aussi à rejeter toute forme de violence, en particulier afin de permettre à chaque personne d'exprimer ses limites sans pression ni sanction.

Plus largement, le respect s'exprime par la prise en compte du consentement de chaque personne pour ce qui l'engage et de ses limites, quelles qu'elles soient (sensibilité au contact, fatigabilité, vulnérabilité...). La recherche d'approches pédagogiques inclusives et ouvertes sera privilégiée par les personnes responsables de l'animation, qui accepteront l'imperfection possible du résultat produit collectivement, même dans une recherche d'excellence.

## 5. Respect de la loi et des règles

La loi définit comme délictueux ou criminels un certain nombre de comportements de harcèlement, d'abus ou de violence. Elle protège également les personnes grâce à des prescriptions touchant par exemple à la sécurité des lieux et des personnes, aux rassemblements, au temps et aux conditions de travail, au consentement, etc. Toutes les personnes du groupe s'engagent à connaître les limites imposées par la loi.

En complément, le groupe définit également ses propres règles. Elles sont exprimées dans un document accessible à toutes les personnes et donnent lieu à un moment de bilan, d'échange collectif et d'amélioration régulière au moins une fois par an.

## 6. Exercice des rôles particuliers

Les rôles particuliers ne dispensent pas du respect des règles communes, mais au contraire imposent des devoirs supplémentaires : collégialité, redevabilité, transparence.

La prise de décision se fait de manière collégiale dans la mesure du possible.

La redevabilité signifie que les personnes responsables doivent rendre compte des raisons de leurs décisions en toute transparence.

## 7. Alerte

Dans une situation de conflit dans le groupe, une médiation interne doit le traiter.

Dans une situation de violence ou de harcèlement, la personne victime doit être orientée vers une personne référente formée et qualifiée pour écouter sa parole et traiter le signalement qui doit être fait.

Le groupe doit décider soit de former une personne qualifiée en interne, soit de recourir à une solution d'accompagnement externe.



Le texte de cette charte est placée sous licence CC BY-NC-ND 4.0  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

---

La liste des autrices et auteurs de cette charte ainsi que les documents d'accompagnement sont consultables sur  
<https://artchoral.org/charte>